

Réalisé dans le cadre du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) porté par le Carif-Oref, le *Baromètre social* est une publication annuelle présentant un état des lieux de la situation sociale en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Partagé et collaboratif, ce document aborde différents aspects des politiques de solidarités portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques (revenus et pauvreté ; minima sociaux ; emploi, formation et marché du travail ; logement et hébergement social ; publics - personnes âgées, jeunes...).

Une précarité persistante malgré des signaux plutôt favorables

En 2022, plusieurs indicateurs montrent une amélioration de la situation économique et sociale en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. L'activité économique dépasse son niveau d'avant-crise sanitaire, la croissance de l'emploi salarié poursuit sa progression (bien que plus modérée que l'année passée) et le taux de chômage continue de diminuer. La demande d'emploi est également en repli, particulièrement chez les demandeurs d'emploi de longue durée. En lien avec cette situation favorable du marché de l'emploi, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et d'allocataires de l'ASS se poursuit. Enfin, le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus recule, après deux années de hausse.

Toutefois, malgré ces signaux positifs, la situation sociale reste fragile et préoccupante selon les départements et les profils. Provence - Alpes - Côte d'Azur demeure la 3^e région de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté et le chômage, et reste au second rang des régions les plus inégalitaires en termes d'écart de niveau de vie. Les mesures de soutien aux ménages ou

les revalorisations de certaines aides ont pu permettre de contenir une hausse globale de la pauvreté, mais des fragilités persistent, notamment chez les familles monoparentales et les travailleurs aux ressources modestes. Dans un contexte de forte inflation, particulièrement sur les produits alimentaires, le pouvoir d'achat des ménages est impacté et le recours à l'aide alimentaire augmente. L'approvisionnement des denrées (tant en quantité qu'en qualité) devient cependant de plus en plus problématique pour les acteurs de terrain, et les risques de précarité alimentaire pour les publics les plus pauvres sont grandissants.

La demande de logement social continue d'augmenter plus vite que l'évolution du parc locatif social, et les tensions sur la demande repartent à la hausse. Les demandes d'hébergements d'urgence sont également en augmentation et les publics concernés évoluent (davantage de familles avec enfants ou de jeunes de moins de 25 ans). Parfois, faute de solutions ou de non-recours aux aides, certaines personnes se retrouvent contraintes de vivre à la rue ou en habitats informels et précaires. Le travail de terrain des acteurs de la veille sociale permet d'appréhender ces publics et de mieux évaluer leurs besoins.

Chiffres-clés régionaux

20,4 %
taux de
bas revenus

151170
foyers
allocataires RSA

8,2 %
taux
de chômage

454 740
demandeurs d'emploi
(catégories A, B, C)

206 370
demandes
de logement social

Évolution 2021-2022

↘ -1,7 point

↘ -5,1 %

↘ -0,7 point

↘ -7,5 %

↗ +9,9 %

Revenus et pauvreté

Un taux de pauvreté stable, malgré la crise sanitaire

Malgré la crainte d'une forte progression liée à la crise sanitaire, l'Insee estime une stabilité du taux de pauvreté en 2020¹. La mise en place de mesures de soutien aux ménages aurait en effet permis de contenir une hausse de la pauvreté (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, indemnisation de l'activité partielle, rémunérations pour heures supplémentaires exonérées d'impôt, aide exceptionnelle de solidarité...).

En 2020, selon les dernières données disponibles, 17% de la population régionale vit sous le seuil de pauvreté monétaire² contre 14,4% en France métropolitaine. Provence - Alpes - Côte d'Azur reste la troisième région métropolitaine la plus défavorisée, après la Corse et les Hauts-de-France. À l'échelle départementale, les taux de pauvreté sont toujours les plus élevés dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône (respectivement 19,5% et 17,9%) et les plus faibles dans les Hautes-Alpes et le Var (respectivement 13,9% et 15,3%) [CARTE 1].

Les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la pauvreté, avec un taux atteignant 30% en région. Ce taux est plus élevé dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse où il s'établit à 32%, suivis de très peu par les Bouches-du-Rhône.

Certains territoires apparaissent plus vulnérables que d'autres. C'est le cas de la ville de Marseille où 25% de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2020. De grands écarts existent dans la ville avec des populations très fragiles au centre et au nord (3^e, 14^e et 15^e arrondissements) où au moins 40% de la population est en situation de pauvreté, contre des quartiers plus aisés au sud dans lesquels des taux inférieurs à 15% sont observés.

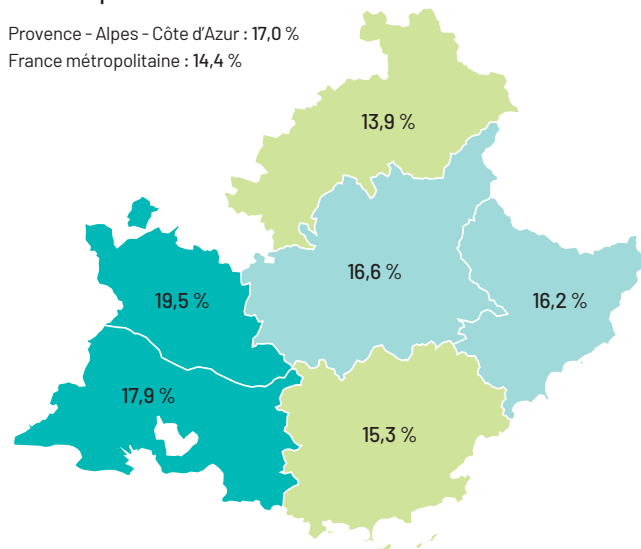
Niveau de vie : la composition du revenu impactée par la crise sanitaire et les mesures de soutien

Conséquence des mesures ponctuelles prises par le gouvernement contre la perte des revenus d'activité, notamment l'indemnisation de l'activité partielle, le niveau de vie médian ne se dégrade pas et s'établit à 22 070 € en 2020 en région. Le niveau de vie des ménages les plus modestes s'améliore tandis que celui des plus aisés progresse de façon plus limitée, pénalisé par la baisse des revenus financiers (en particulier les assurances vie).

CARTE 1

Taux de pauvreté en 2020

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 17,0 %
France métropolitaine : 14,4 %

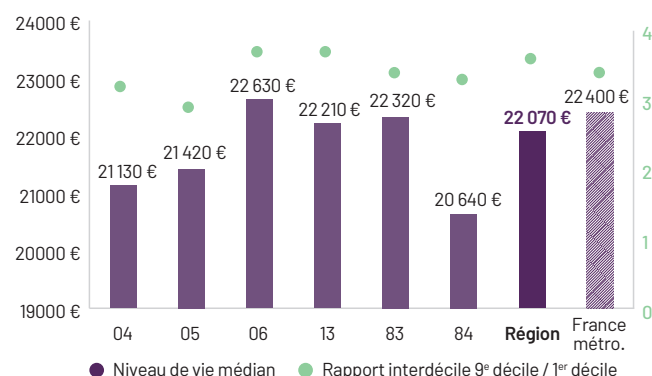


Champ : ménages fiscaux, hors collectivités et sans abris.
Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2020 – Traitement Carif-Oref PACA.

Toutefois, de fortes inégalités persistent entre les populations et selon les territoires, à l'image des Alpes-Maritimes, dont le niveau de vie médian s'établit à 22 630 € (le plus élevé de la région) et dont le revenu disponible médian des 10% des ménages les plus aisés est 3,7 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes. Ce rapport interdécile se stabilise à 3,6 en Provence - Alpes - Côte d'Azur. La région reste ainsi au second rang des régions les plus inégalitaires de France métropolitaine après l'Île-de-France [GRAPHIQUE 1].

GRAPHIQUE 1

Niveau de vie médian et rapport interdécile en 2020



Note de lecture : en région, le niveau de vie médian de la population est de 22 070 €. Le revenu médian des 10% des ménages les plus aisés est 3,6 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes.

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités et sans abris.
Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2020 – Traitement Carif-Oref PACA.

1 « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses, n°77, octobre 2022.

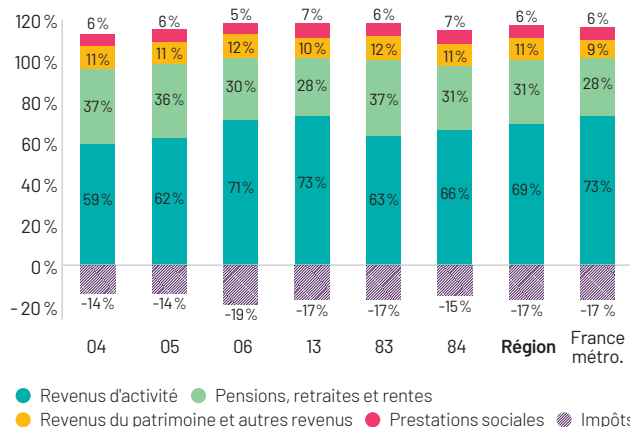
2 Seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian. Le niveau de vie médian partage en deux la population (la moitié ayant un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau supérieur).

La crise sanitaire a eu un impact sur la composition du revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner), avec notamment une baisse de la part des revenus d'activité (en lien avec l'arrêt de l'activité et les indemnités chômage) et de la part prélevée des impôts (en lien avec les mesures d'exonération fiscale ou la suppression de la taxe habitation).

En 2020, en région, la part des revenus d'activité (salariée ou non salariée) dans le revenu disponible des ménages est inférieure à celle du niveau national (69 % contre 73 %) tandis que la part des pensions, retraites et rentes est plus importante (31 % contre 28 %). Au niveau départemental, la part des revenus d'activité est plus élevée qu'en moyenne régionale dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, tandis que les pensions, retraites et rentes sont plus fréquentes au sein des revenus des ménages du Var, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes [GRAPHIQUE 2].

GRAPHIQUE 2

Décomposition du revenu disponible des ménages en 2020



Note de lecture : en région, les revenus d'activité représentent 69 % du revenu disponible des ménages ; les impôts directs, qui viennent en déduction des revenus, représentent 17 % du revenu disponible.

Champ : ménages fiscaux, hors communautés et sans abris.

Sources : Insee, DGFiP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2020 – Traitement Carif-Oref PACA.

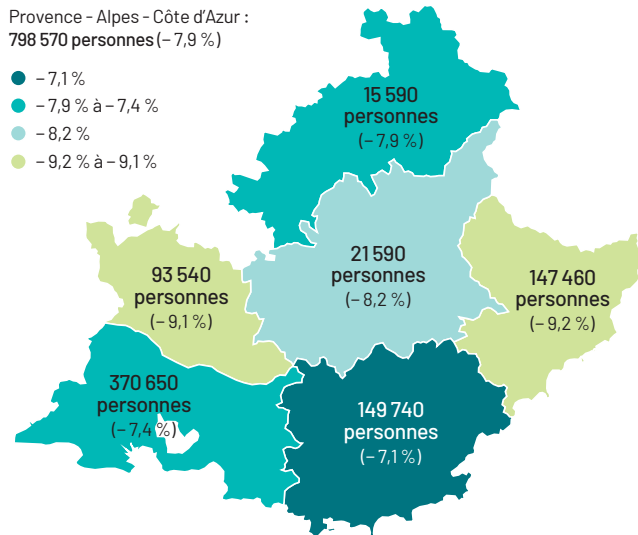
Des foyers à bas revenus en baisse

Fin 2022, plus de 798 500 personnes habitent dans un foyer à bas revenus en région. Après deux années consécutives de hausse, ce nombre recule de -7,9 % sur un an (soit 68 520 personnes en moins). Le taux de bas revenus des allocataires de la CAF s'établit ainsi à 20,4 % de la population régionale en 2022 (contre 22,1 % en 2021). Cette baisse du nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus concerne l'ensemble des départements de la région mais elle est plus marquée dans les Alpes-Maritimes (-9,2 %) et le Vaucluse (-9,1 %) [CARTE 2].

CARTE 2

Nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus à fin 2022 et évolution 2021-2022

Provence - Alpes - Côte d'Azur :
798 570 personnes (-7,9 %)



Source : CNAF – Base communale allocataires 2021-2022 – Traitement Carif-Oref PACA.

Une légère amélioration des situations mais une fragilité persistante pour les familles monoparentales

En 2022, près de 188 300 familles monoparentales sont allocataires de la CAF, soit 72 % des familles monoparentales de la région. Ce nombre repart à la hausse, après une augmentation amorcée en 2017 et interrompue en 2021 (+0,9 % sur un an, soit 1730 familles monoparentales supplémentaires). Parmi elles, 54 % sont des foyers à bas revenus (soit 101 920 familles), contre 33 % pour les allocataires vivant seuls et 22 % pour les couples. Ces proportions ont diminué entre 2021 et 2022, quelle que soit la situation familiale. Le recul est toutefois plus marqué chez les familles monoparentales (59 % en 2021, soit un repli de -5 points). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs comme le retour à l'emploi des allocataires (en lien avec la reprise de l'activité économique amorcée en 2021), la revalorisation de certaines prestations au cours de l'année 2022 ou le réaménagement de certains dispositifs d'accompagnement comme ceux liés à la garde d'enfants.

Taux de pauvreté en région stable à 17 %

-7,9 % de personnes dans un foyer à bas revenus sur un an

Cependant, malgré une diminution globale des familles monoparentales à bas revenus, les situations de fragilité persistent avec une hausse des foyers à revenus très modérés, capables de dépasser le seuil de bas revenus grâce aux prestations familiales.

Des dispositifs en faveur des familles monoparentales

En 2022, certaines aides et dispositifs à destination des familles monoparentales ont été revalorisées. L'Allocation de Soutien Familial (ASF), versée par la CAF a été augmenté de 50 % passant de 122 € à 184 € par mois et par enfant à charge. Ce complément mensuel a permis à certaines familles de dépasser le seuil de bas revenus (1167 € par unité de consommation en 2022). Les parents isolés demandeurs d'emploi ou en formation ont également bénéficié d'une revalorisation de l'aide à la garde d'enfants (Agepi) versée par Pôle emploi. Une prime exceptionnelle de 152 € a été attribuée aux bénéficiaires du RSA ayant droit au service de cette allocation. Depuis mars 2022, le versement de pensions dans les cas de situations de divorce a été facilité grâce à la systématisation de l'intermédiation financière, gérée par la branche Famille au travers de l'Agence de recouvrement et intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Cet accompagnement systématique permet d'atténuer les tensions liées au paiement de la pension alimentaire en sécurisant son versement mensuel et en réduisant les risques des éventuels impayés.

Source : Caisse d'allocations familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône.

Précarité alimentaire et accès à l'alimentation

La forte inflation de 2022, atteignant 15 % pour les produits alimentaires début 2023 au niveau national, impacte le pouvoir d'achat des ménages et augmente le nombre de personnes dépendant de l'aide alimentaire. Selon une enquête réalisée par l'Insee et la Drees, 37 % des centres de distribution d'aide alimentaire en Provence - Alpes - Côte d'Azur déclarent, au printemps 2021, une augmentation forte du nombre de personnes ayant reçu une aide alimentaire, par rapport à l'avant-crise sanitaire. Cette proportion est de 21 % au niveau national.

Malgré l'investissement de nombreux bénévoles, les têtes de réseaux et les associations habilitées sont au point de rupture. L'inflation impacte les marchés

publics d'approvisionnement de denrées, financés par les crédits européens et nationaux ainsi que les dons des particuliers. Par ailleurs, les surplus des grandes et moyennes surfaces et de la grande restauration diminuent suite aux nouvelles pratiques, promouvant des prix réduits à destination de la clientèle. Cela a pour conséquence de tarir une source d'approvisionnement qui représentait la moitié de l'aide alimentaire en 2018. Ces stratégies mettent en exergue la fragilité d'un système centré sur la lutte contre le gaspillage.

Outre l'enjeu de quantité des denrées, la diversité alimentaire proposée (fruits et légumes, produits biologiques et locaux...) est un axe de travail important. Il est nécessaire de promouvoir d'autres modalités d'approvisionnement (circuits courts, agricultures urbaines, jardins partagés, épiceries sociales, caisse communes alimentaires, transferts monétaires...) des associations de lutte contre la précarité alimentaire, afin de compléter l'offre en termes de quantité et de qualité. Plusieurs pistes sont à développer : promouvoir une diversité d'initiatives favorisant l'accès à l'alimentation ; mieux comprendre la situation alimentaire des personnes pour mieux y répondre ; évaluer l'impact des dispositifs et projets mis en œuvre ; concevoir les enjeux d'accès à l'alimentation de manière multisectorielle en mobilisant tous les acteurs et toutes les politiques concernées.

Les lois LMAP¹, Egalim, Climat et résilience, le récent fonds « Mieux manger pour tous » ou encore la Stratégie pauvreté 2018-2022 dans son volet « accès à l'alimentation » vont dans ce sens. De nombreux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire en région s'emparent et contribuent à cette mobilisation. Afin de sortir durablement des situations de précarité y compris alimentaire, il est indispensable d'avoir un accès à un revenu digne pour toutes et tous. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination multisectorielle et locale de ces acteurs, afin de faciliter l'autonomisation des usagers et l'accompagnement vers les droits et les services essentiels.

Source : Action contre la faim (ACF, Marseille).
1 Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP).

Références :

- « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », *Consommation & Modes de Vie*, n° 329, Crédoc, mai 2023.
- « Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 », *Études et résultats*, n° 1218, Drees, février 2022.
- « Diagnostic de la précarité alimentaire dans le Var », Ansa, février 2022.

Minima sociaux

Le nombre de foyers allocataires du RSA poursuit sa baisse

Fin décembre 2022, 151170 foyers sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit un repli pour la deuxième année consécutive (-5,1 % par rapport à 2021), après la forte hausse enregistrée en 2020 [TABLEAU 1]. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont au total 305 030 personnes qui vivent dans un foyer allocataire du RSA, soit 6,0 % de la population régionale.

La baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA est plus marquée en région qu'en France métropolitaine (-2,3 %). Au niveau départemental, ce recul s'observe dans tous les départements, à l'exception du Var (+0,3 % sur un an). Elle est plus prononcée dans les Alpes-Maritimes (-12,8 %) et plus limitée dans les Alpes-de-Haute-Provence (-0,9 %).

Le nombre de foyers allocataires du RSA à la fin 2022 passe en dessous de son niveau d'avant-crise (-4,6 % par rapport à décembre 2019). Il reste supérieur à celui de fin 2019 seulement dans les départements du Var et des Hautes-Alpes (respectivement +4,4 % et +5,3 %).

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité continue d'augmenter

Fin 2022, 392 450 foyers sont allocataires de la prime d'activité (PA) en région, ce qui représente 748 060 personnes

-5,1 % de foyers allocataires du RSA sur un an

+2,6 % de foyers bénéficiaires de la PA

couvertes par le dispositif. Le nombre d'allocataires de cette prime destinée aux travailleurs aux ressources modestes, est à nouveau en hausse sur un an (+2,6 %, soit 10 100 foyers supplémentaires). L'augmentation s'observe dans tous les départements ; elle est la plus marquée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+5,8 %).

Le nombre d'allocataires de la prime d'activité dépasse de +7,1 % son niveau d'avant-crise. Ce sont les Bouches-du-Rhône qui enregistrent la hausse la plus importante par rapport à décembre 2019 (+8,4 %).

Le nombre d'allocataires de l'AAH repart à la hausse

Fin 2022, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et les Mutuelles sociales agricoles (MSA) à 98 780 personnes en région, soit environ 2 000 bénéficiaires supplémentaires en un an (+2,1 %, après deux années de stabilité). La hausse est plus marquée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+4,2 %) et les Alpes-Maritimes (+3,4 %). Sur la population des 20 à 64 ans, le taux d'allocataires de l'AAH est de 3,6 % dans la région. Il atteint 4,3 % dans les Alpes-de-Haute-Provence [TABLEAU 2].

Près de la moitié (47,2 %) des personnes bénéficiant de l'AAH ont un taux d'incapacité de plus de 80 %, signifiant une entrave majeure dans la vie quotidienne. Ce taux est le plus élevé dans les Hautes-Alpes (54,2 %) et le Var (54,7 %).

TABEAU 1

Allocataires du RSA à fin 2022

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2021-2022	Population couverte**
Alpes-de-Haute-Provence	4 330	-0,9 %	8 142
Hautes-Alpes	3 191	-1,7 %	5 604
Alpes-Maritimes	19 795	-12,8 %	37 177
Bouches-du-Rhône	74 098	-4,8 %	158 535
Var	33 327	+0,3 %	62 067
Vaucluse	16 426	-7,9 %	33 507
Provence - Alpes - Côte d'Azur	151 167	-5,1 %	305 032
France métropolitaine	1 886 784	-2,3 %	3 781 304

* La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire) et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.

** Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires du RSA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

Sources : CNAF (Allstat FR6, décembre 2021 et 2022) ; CCMSA (décembre 2021 et 2022) – Traitement Carif-Oref PACA.

TABLEAU 2

Allocataires de l'AAH à fin 2022

	Nombre d'allocataires	Évolution 2021-2022	Taux d'allocataires*	Part des allocataires AAH avec taux d'incapacité de plus de 80 %
Alpes-de-Haute-Provence	3721	+4,2 %	4,3 %	41,8 %
Hautes-Alpes	3089	+3,0 %	4,1 %	54,2 %
Alpes-Maritimes	23303	+3,4 %	3,9 %	51,1 %
Bouches-du-Rhône	36523	+1,1 %	3,2 %	42,9 %
Var	21560	+2,2 %	3,8 %	54,7 %
Vaucluse	10588	+1,5 %	3,5 %	38,0 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	98784	+2,1 %	3,6 %	47,2 %

* Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-64 ans.
Sources : CNAF (Allstat FR6, décembre 2021 et 2022) ; CCMSA (décembre 2021 et 2022) ; Insee (RP 2018-2022 millésimé 2020) – Traitement Carif-Oref PACA.

Le nombre d'allocataires de l'ASS poursuit sa baisse en lien avec le recul de la demande d'emploi

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS.

Fin 2022, l'ASS est versée à 21630 personnes en Provence - Alpes - Côte d'Azur. En lien avec la baisse de la demande d'emploi en région, le nombre d'allocataires recule pour la deuxième année consécutive (-14,2 % par rapport à 2021), après une diminution interrompue durant la crise sanitaire. Rapporté aux personnes âgées de 18 à 64 ans, le taux d'allocataire de l'ASS est de moins de 1 % en région.

Cette réduction du nombre d'allocataires de l'ASS s'observe dans l'ensemble des départements, principalement dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (respectivement -19,6 % et -17,7 % sur un an) [TABLEAU 3].

TABLEAU 3

Allocataires de l'ASS à fin 2022

	Nombre d'allocataires	Évolution 2021-2022	Taux d'allocataires*
Alpes-de-Haute-Provence	730	-15,1 %	0,8 %
Hautes-Alpes	410	-19,6 %	0,5 %
Alpes-Maritimes	4290	-17,7 %	0,7 %
Bouches-du-Rhône	9550	-13,4 %	0,8 %
Var	3600	-13,7 %	0,6 %
Vaucluse	3050	-11,3 %	1,0 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21630	-14,2 %	0,7 %

* Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 18-64 ans.
Sources : Pôle emploi (FNA, décembre 2021 et 2022, données provisoires, arrondies à la dizaine) ; Insee (RP 2018-2022 millésimé 2020) – Traitement Carif-Oref PACA.

Un nouveau Pacte des solidarités

À partir de 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), initiée par le gouvernement en 2018. Cet engagement renouvelé de l'État se concrétisera en quatre axes déclinés aux niveaux national et local :

- Lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge
- L'accès au travail pour tous
- La lutte contre la grande exclusion
- L'organisation solidaire de la transition écologique



Des portraits socio-sanitaires et environnementaux pour mieux appréhender la situation, les particularités et les enjeux des six départements de la région

À la demande et avec le soutien financier de la Région Sud et de l'Agence Régionale de Santé Provence - Alpes - Côte d'Azur (ARS), l'Observatoire Régional de la Santé Provence - Alpes - Côte d'Azur (ORS) a réalisé en 2022 les portraits socio-sanitaires et environnementaux des six départements de la région. Ils sont articulés autour de cinq axes thématiques : le territoire, la population, l'offre de soins, la réalisation des actes de prévention, l'état de santé de la population. Cet encadré reprend quelques constats et chiffres-clés sur la région.

Un territoire contrasté et concerné par les problématiques de santé-environnement

- 85 % de la population vit en milieu urbain, notamment sur le littoral et dans la vallée du Rhône.
- Entre 2009 et 2021, 17 418 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été nouvellement consommés, principalement dans des territoires déjà fortement artificialisés.
- 30 millions de touristes viennent chaque année dans la région, soit 6 fois la population résidente.
- 100 % de la population de la région est exposée à des concentrations moyennes supérieures aux recommandations de l'OMS pour l'ozone, 72 % pour les particules fines et 65 % pour le dioxyde d'azote.
- 19 % de la population vit dans une zone inondable et 7 % dans une commune exposée au risque de feux de forêt.

Un vieillissement, une pauvreté et des inégalités sociales parmi les plus marqués de France

- La croissance démographique est plus importante dans le Var (+0,8 % par an) et dans les zones rurales non isolées et plus modeste dans les départements alpins.
- 11,2 % de la population est âgée de 75 ans ou plus.
- 17,0 % de la population est en situation de pauvreté.

Une offre de soins importante, mais très inégalement répartie au sein de la région

- La région est la mieux dotée de France en professionnels de santé libéraux, malgré des inégalités territoriales et une baisse des effectifs de médecins importantes (- 14 % en 10 ans).
- 37,1 % des médecins généralistes libéraux sont âgés de 60 ans ou plus (32,0 % en France).
- 8 % de la population réside à plus de 30 minutes en voiture du service d'urgences le plus proche.
- 73,9 % des établissements sanitaires sont dans le secteur privé (65,5 % en France).
- L'équipement en hébergements et services pour les personnes âgées est moins satisfaisant qu'en France.

Des actes de prévention à promouvoir, notamment auprès des publics précaires

- La participation au dépistage des cancers est moins élevée qu'en France, sauf dans les Hautes-Alpes.
- Les couvertures vaccinales sont parmi les plus faibles de France, notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Vaucluse.
- La réalisation des actes de prévention est notamment à promouvoir auprès des publics précaires.

Des données sur l'état de la santé plus favorables qu'en France, malgré quelques points de vigilance

- La prévalence des maladies chroniques augmente entre 2016 et 2020, comme en France.
- 1 décès sur 2 est lié à un cancer ou une maladie cardio-vasculaire, et 15 % des décès sont prématurés (avant l'âge de 65 ans).
- Les données de mortalité sont plus favorables qu'en France, malgré quelques points de vigilance (maladies infectieuses, accidents de la circulation, mortalité des jeunes).

Source : ORS PACA, « Portraits socio-sanitaires et environnementaux des départements de la région », 2022.

Emploi et marché du travail

L'activité se normalise dans un contexte économique incertain

Au cours de cette année 2022, marquée par la persistance de tensions sur les approvisionnements liées notamment à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine et par une inflation élevée, l'économie française résiste. Toutefois, en raison de la hausse des prix de l'énergie et du renchérissement des produits alimentaires, la consommation des ménages s'est repliée, notamment au 4^e trimestre.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, l'activité économique dépasse son niveau d'avant-crise sanitaire : le volume d'heures rémunérées s'établit en moyenne à 4,2 % au-dessus de son niveau de 2019 alors qu'il était en deçà de 2,7 % en moyenne sur l'année 2021.

Le volume d'heures rémunérées est supérieur à son niveau d'avant-crise dans tous les départements de la région. Toutefois, dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes la progression est plus faible que dans l'ensemble de la région. Il s'agissait déjà des deux départements les plus en difficulté en 2021 du point de vue de l'activité. Leur forte dépendance au tourisme semble donc les pénaliser sur le long terme, puisqu'ils avaient particulièrement souffert du déficit de touristes en 2020 et 2021.

(Extraits du *Bilan économique 2022*, Insee)

L'emploi salarié franchit le cap des deux millions

En 2022, l'emploi salarié en Provence - Alpes - Côte d'Azur progresse modérément après le rebond de 2021 (+1,2 %, après +3,5 %), comme au niveau national. Il se situe nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+5,5 % par rapport à 2019).

La croissance de l'emploi ralentit dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans le tertiaire marchand et la construction. L'emploi industriel reste toutefois très dynamique, surtout par rapport à la situation nationale, alors que l'intérim marque clairement le pas. La hausse de l'emploi concerne tous les départements de la région. Elle est plus dynamique dans les départements alpins et plus modérée en Vaucluse. Les embauches en 2022 restent dynamiques, notamment pour les CDI, soutenues par le nombre important de nouveaux contrats dans les cafés-hôtels-restaurants.

(Extraits du *Bilan économique 2022*, Insee)

172 000 travailleurs pauvres en Provence - Alpes - Côte d'Azur

En 2019, en Provence - Alpes - Côte d'Azur, 9 % des travailleurs sont pauvres, soit 172 000 personnes. Cette part, proche du niveau de la France métropolitaine (8 %) varie peu d'une région à l'autre. Un travailleur est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté qui s'élève à 1102 euros par mois et par unité de consommation. La pauvreté n'est pas toujours la conséquence de faibles revenus d'activité. En effet, un travailleur pauvre sur trois a un revenu d'activité individuel supérieur au seuil de pauvreté. Au-delà de son propre revenu d'activité, le niveau de vie d'une personne dépend aussi de la composition de son ménage ainsi que de l'ensemble des revenus perçus par ses membres, y compris ceux issus de la redistribution.

Les travailleurs pauvres sont deux fois plus nombreux que l'ensemble des travailleurs à avoir alterné des périodes d'inactivité et/ou de chômage sur les 12 derniers mois (respectivement 26 % et 13 %). Ils sont plus souvent non-salariés (30 % contre 12 %) ou salariés avec des conditions d'emploi précaires (davantage en CDD, en intérim ou apprentis). Ils sont plus fréquemment à temps partiel (44 % contre 17 %). Dans 46 % des cas, ce temps partiel est subi (28 % pour l'ensemble des salariés à temps partiel).

Parmi les travailleurs pauvres, 28 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (contre 9 % de l'ensemble des travailleurs). Les ouvriers, qui occupent des postes avec des salaires horaires faibles, sont également surreprésentés (ouvriers non qualifiés de type artisanal travaillant dans le bâtiment, les activités de nettoyage ou la réparation automobile).

Les travailleurs pauvres vivent plus souvent seuls (21 % contre 17 % de l'ensemble des travailleurs) ou dans une famille monoparentale (15 % contre 11 %). Dans ces deux cas, ils ne bénéficient pas du revenu qu'un autre adulte est susceptible d'apporter au ménage ni des économies d'échelle procurées par la vie à plusieurs. Les personnes vivant dans une famille nombreuse sont également surreprésentées (9 % contre 5 %).

Sources : Dreets, Insee - « 172 000 travailleurs pauvres en Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 111, décembre 2022.

Le taux de chômage continue de diminuer

En moyenne sur l'année 2022, le taux de chômage localisé en région Provence - Alpes - Côte d'Azur s'élève à 8,2 % de la population active, soit une baisse de -0,7 point par rapport à 2021. Ce taux est le plus bas enregistré depuis 2008. La région reste toutefois la troisième de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après l'Occitanie (8,7 %) et les Hauts-de-France (8,8 %). En France métropolitaine, le taux de chômage se réduit également sur un an (-0,6 point) pour s'établir à 7,1 % de la population active.

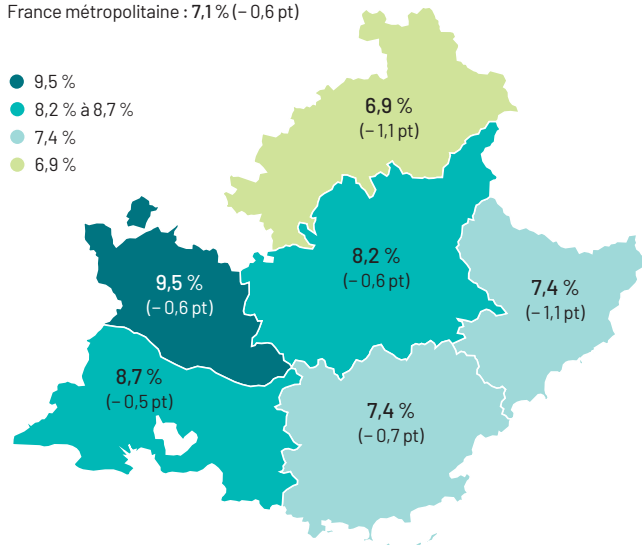
Bien que très élevé, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en région poursuit sa baisse (-2 points, après -3 points entre 2020 et 2021), passant de 21,5 % en 2021 à 19,5 % en 2022. Celui des seniors de 50 ans ou plus suit la tendance régionale globale (-0,7 point, pour s'établir à 5,7 %).

Le taux de chômage recule sur l'ensemble des départements de la région [CARTE 3]. Le repli est plus prononcé dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes (-1,1 point sur un an). Les Hautes-Alpes conservent le taux le plus bas de la région et restent en dessous du niveau France métropolitaine (6,9 %). À l'inverse, le Vaucluse enregistre toujours le taux de chômage le plus élevé (9,5 %), avec un taux atteignant 10,2 % dans la zone d'emploi d'Avignon.

CARTE 3

Taux de chômage en 2022 et évolution 2021-2022

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 8,2 % (-0,7 pt)
France métropolitaine : 7,1 % (-0,6 pt)



Source : Insee - Taux de chômage localisés 2021 et 2022 (données CVS, moyennes annuelles) - Traitement Carif-Oref PACA.

**+1,2 % d'emplois
salariés
sur un an**

**-7,5 % de
demandeurs
d'emploi**

La demande d'emploi poursuit sa baisse

En 2022, la région compte en moyenne près de 455 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C), soit un recul de -7,5 % par rapport à 2021 (après -2,1 % entre 2020 et 2021). En France métropolitaine, le repli de la demande d'emploi est similaire à celui de la région.

Cette année encore, la baisse s'observe uniquement pour les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A, -13,1 %), tandis que le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite continue d'augmenter mais à un rythme moindre (catégories B et C, +2,3 %, après +10,5 % entre 2020 et 2021).

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est plus marquée chez les hommes que chez les femmes (respectivement -8,5 % et -6,6 % en un an). Elle est également plus vive pour les jeunes de moins de 25 ans (-11,6 %), en lien avec les augmentations importantes d'embauches en contrat d'apprentissage qui s'opèrent depuis trois ans. La demande d'emploi des personnes de 50 ans ou plus commence à reculer (-5,0 %, après +0,5 % entre 2020 et 2021).

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) diminue fortement (-15,3 % entre 2021 et 2022, après plusieurs années de hausse). Leur part dans la demande d'emploi atteint ainsi 44 % (-4,1 points en un an).

Le recul de la demande d'emploi s'observe sur l'ensemble des départements de la région. Il est plus prononcé dans les Alpes-Maritimes (-10,0 %), le Var (-8,3 %) et les Hautes-Alpes (-7,8 %) ; il l'est un peu moins dans le Vaucluse (-6,6 %), les Bouches-du-Rhône (-6,3 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (-5,9 %).

Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) : des situations et trajectoires multiples

Dans le cadre de l'évaluation finale des Contrats de ville, le préfet de région, avec l'appui de Cité Ressources et le bureau d'études Le Compas, a commandité la réalisation de trois analyses de la situation des QPV dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Elles ont été complétées par l'élaboration de deux typologies portant sur les 128 QPV régionaux et mettant en avant la diversité de leurs situations.

La première typologie a permis d'identifier cinq profils types de quartiers, déterminés selon leurs caractéristiques socio-économiques :

- A : Population pauvre, principalement couverte par les minima sociaux et sans diplôme (21 % des quartiers)
- B : Population pauvre, principalement immigrée, au chômage ou en emploi précaire (20 %)
- C : Population active, principalement éloignée des centres urbains ou transports en commun (16 %)
- D : Population active, principalement familiale et vivant dans le parc social (30 %)
- E : Population active, principalement des personnes seules et avec un niveau de diplôme plus élevé (14 %)

Globalement, deux situations caractérisent les QPV régionaux : des ménages fortement dépendants des minima sociaux, avec des emplois précaires (A et B) et une forte homogénéité en matière de structure de ménages et de type d'habitat (C, D, E). Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes se caractérisent par une surreprésentation des quartiers de type A et D. Moins touchés par les problématiques sociales et avec des zones urbaines reculées, les départements alpins se distinguent par des quartiers de type C et E. Les quartiers de type E sont largement représentés dans le Var.

La deuxième typologie dessine les trajectoires des quartiers au cours d'une période donnée et a permis d'identifier trois tendances dans les QPV régionaux : un renforcement de la pauvreté et de la précarité de l'emploi (principalement dans les Bouches-du-Rhône et le Var), une polarisation dans la composition des ménages (important dans le Vaucluse) et une augmentation des taux d'activité et de l'offre commerciale et de services (principalement dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, en lien avec l'offre dans de grandes métropoles).

Les stratégies d'intervention dans les futurs Contrats de ville gagneraient en efficacité en intégrant la multiplicité des situations et des trajectoires des QPV.

Source : Cité Ressources – « De l'observation à l'évaluation : un diagnostic au service de la connaissance et de la décision. Les 128 quartiers prioritaires de Provence - Alpes - Côte d'Azur », Le Compas, Préfecture de région, Cité Ressources, novembre 2022.

Logement et hébergement social

La demande de logement social continue d'augmenter

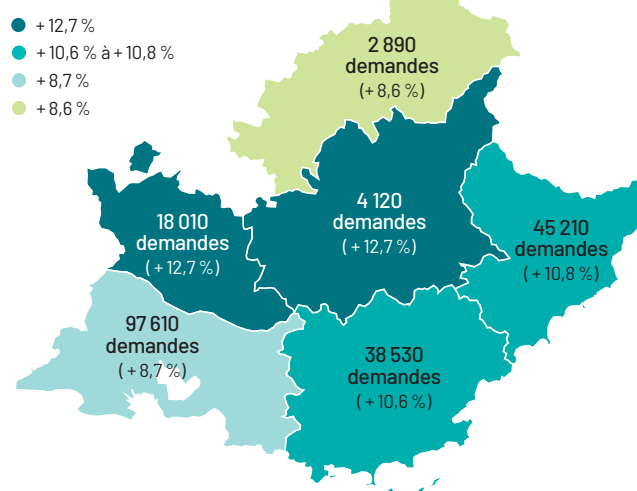
Fin 2022, la région compte près de 206 400 demandes actives de logement social, soit une croissance de +9,9 % sur un an. Suite à cette augmentation, Provence - Alpes - Côte d'Azur est désormais la troisième région comptant le plus de demandes actives de logement social en France, après l'Île-de-France et Auvergne - Rhône-Alpes. La demande continue d'augmenter plus vite que le parc social locatif (+1,7 %), ce qui peut accentuer les tensions sur la demande de logements sociaux dans les années à venir.

Les demandes de logement social restent fortement concentrées sur les départements du littoral : les Bouches-du-Rhône (47 %), les Alpes-Maritimes (22 %) et le Var (19 %). Trois communes regroupent à elles seules plus d'un tiers des demandes régionales (Marseille, Nice et Toulon). Le nombre de demandes augmente dans tous les départements de la région entre 2021 et 2022. La hausse est plus marquée dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse (+12,7 % chacun) [CARTE 4].

CARTE 4

Nombre de demandes de logements sociaux fin 2022 et évolution 2021-2022

Provence - Alpes - Côte d'Azur :
206 370 demandes (+9,9 %)



Champ : données du 24.02.2023, éditées le 27.02.2023. Total des demandes de logement (hors mutation et mutation).
Source : DGALN/DHUP – Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2021 et 2022 – Traitement Carif-Oref PACA.

À l'échelle infra-départementale, les augmentations les plus fortes se situent dans les territoires d'arrière-pays, auparavant moins demandés. La crise sanitaire, l'inflation et la baisse successive du pouvoir d'achat peuvent expliquer la nouvelle attractivité de ces territoires moins chers, offrant un cadre de vie différent.

Près de
206 400 demandes
de logement social

2^e région
de France
métropolitaine
la plus en tension

Au niveau régional, 43 % des demandeurs sont locataires ou propriétaires d'un logement dans le parc privé ou habitent dans les résidences universitaires ; 27 % sont locataires du parc social ; 23 % sont hébergés chez un tiers ou une structure ; 3 % sont sans logement ; 3 % sont dans une autre situation (logement de fonction, camping, habitat mobile, logement temporaire, hôtel). Les demandes émanent principalement de ménages composés d'une personne (43 %), majoritairement des femmes (52 % des ménages d'une personne) et des 25-44 ans (47 %).

Selon le premier motif évoqué dans la demande de logement social, 46 % des demandes concernent l'inadaptation du logement (taille, coût, handicap), suivi par des raisons familiales (15 %) et des mauvaises conditions de logement – logement indigne (9 %).

Les logements sociaux se divisent en plusieurs catégories, selon le type de prêt ayant servi à leur financement. Les foyers mais aussi les plafonds de ressources des futurs locataires sont définis selon les revenus fiscaux de référence, le nombre de personnes composant le ménage et la future zone d'habitation. Les tendances observées les années précédentes concernant les plafonds de ressources se maintiennent en 2022, à savoir : une part majoritaire de demandeurs avec des revenus inférieurs ou égaux au plafond du Prêt locatif d'intégration (PLAI) (70 %), suivi des demandeurs avec des ressources entre le PLAI et le Prêt locatif à usage social (PLUS) (19 %).

La tension sur la demande de logement social repart à la hausse et dépasse son niveau de 2020

En 2022, plus de 23 700 baux ont été signés³ dans le parc social en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit une diminution de -5,0 % en un an (contre -4,4 % en France). Le délai moyen d'attribution⁴ est de 21 mois en région.

À l'échelle départementale, le nombre de baux signés diminue dans l'ensemble des départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence (+39,6 %) et des Alpes-Maritimes (+4,3 %). Cette augmentation dans les départements

alpains peut s'expliquer à la fois par des délais moyens d'attribution courts, notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence, et par des attributions plus ou moins nombreuses depuis la crise sanitaire. Les autres départements ont un délai moyen plus important mais concentrent un nombre de demandes plus élevé.

Après une baisse amorcée en 2021, la tension de la demande de logement repart à la hausse en 2022 et dépasse son niveau de 2020 (8,0 après 7,2 en 2021 et 7,7 en 2020). La tension est plus forte sur les logements sociaux adaptés à la perte d'autonomie et au handicap et pour les demandeurs âgés de plus de 50 ans.

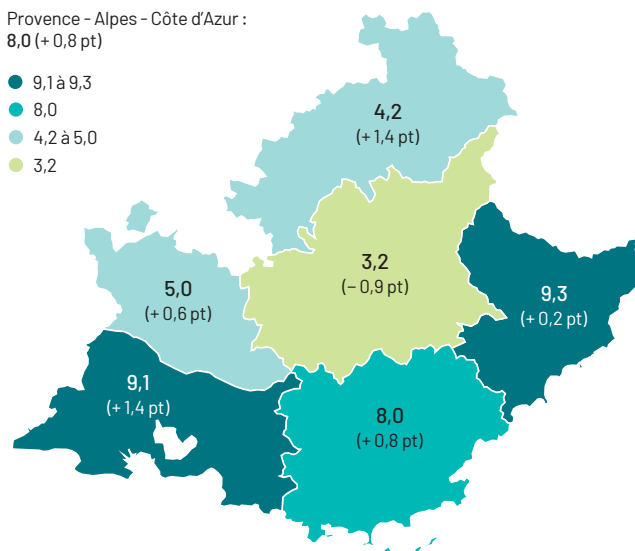
Provence - Alpes - Côte d'Azur reste la deuxième région de France métropolitaine à connaître une tension de la demande très élevée, après Île-de-France. À l'échelle départementale, la tension de la demande de logement social est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (neuf demandes pour un logement attribué, hors mutation). Elle est à la hausse dans tous les départements, excepté les Alpes-de-Haute-Provence [CARTE 5].

CARTE 5

Tension de la demande de logements sociaux fin 2022 et évolution 2021-2022

Provence - Alpes - Côte d'Azur :
8,0 (+0,8 pt)

- 9,1 à 9,3
- 8,0
- 4,2 à 5,0
- 3,2



Précision : la tension correspond au ratio entre les demandes hors mutation au 31 décembre et les attributions hors mutation dans l'année pour la première commune souhaitée, quelle que soit la commune attribuée.

Champ : données du 24.02.2023, éditées le 27.02.2023.

Source : DGALN/DHUP – Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2021 et 2022 – Traitement Carif-Oref PACA.

³ Les attributions sont estimées via le nombre de baux signés enregistrés dans le SNE, et non via le nombre de radiations pour attribution comme les années précédentes.

⁴ Moyenne de temps écoulé entre les dates de dépôt des demandes, qui ont obtenu un logement social en 2022, et les dates de signatures des baux.

Le nombre de dossiers examinés au droit au logement opposable (DALO) poursuit sa progression

Quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes bénéficiaires d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins, elles disposent de voies de recours pour faire une demande de reconnaissance prioritaire urgente au titre du logement (PU DALO) ou de l'hébergement (PU DAHO). Les recours sont examinés dans chaque département par une commission de médiation. L'État est garant de ce droit au logement/hébergement et de son effectivité.

En 2022, 19 210 dossiers ont été examinés par les commissions de médiation : 1 070 au titre de l'hébergement (DAHO) et 18 140 au titre du logement (DALO). Après la hausse importante constatée en 2021, pouvant s'expliquer par des phénomènes de paupérisation suite à la crise sanitaire, le nombre de dossiers examinés continue de progresser en 2022. À l'échelle départementale, ce sont les Bouches-du-Rhône qui concentrent plus de la moitié des dossiers examinés suivies par les Alpes-Maritimes et le Var. De forts écarts du nombre de recours reçus entre les départements alpins et côtiers sont constatés, ces derniers connaissant une tension croissante sur le marché du logement.

Contrairement aux années précédentes, le taux d'acceptation des recours DALO est en baisse au niveau régional et atteint 30 % (contre 34 % en 2021). Pour le DAHO, le taux d'acceptation des recours est en hausse et atteint 67 % en région (contre 65 % en 2021).

Malgré une augmentation du nombre de dossiers examinés, le nombre de ménages reconnus DALO stagne et se situe à 5 400 en 2022 en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Par ailleurs, le nombre de ménages DALO en attente de logement ne cesse d'augmenter.

Les publics précaires faisant appel au SIAO : approches et besoins

Créés en 2010 par circulaire, les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ont été consacrés juridiquement par la loi ALUR¹ comme plate-forme unique départementale de régulation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile.

Parmi ses missions, le SIAO recense les demandes et l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté ; assure la gestion du service d'appel téléphonique 115 ; assure une orientation des personnes vers la solution la plus adaptée à leur besoin et veille à la continuité de la prise en charge tout au long du parcours ; coordonne l'action des autres acteurs de la veille sociale ; participe à l'observation sociale.

À l'instar des autres SIAO de la région, le SIAO du Vaucluse observe une augmentation constante des demandes ces dernières années, et des publics qui évoluent : davantage de familles avec enfants et de jeunes entre 18 et 25 ans notamment ; de nombreuses situations liées à la violence conjugale, aux situations de ruptures (professionnelles, conjugales...), à des problématiques de santé mentale et psychiatriques pour lesquelles les structures d'hébergement ne sont pas les mieux adaptées.

Les périodes successives de confinements ont également mis en lumière un nombre important de personnes restant à la rue, et ne s'adressant pas ou plus aux différents acteurs de la veille sociale (maraudes, accueils de jour, Samu social, aides alimentaires et vestimentaires, etc.). La connaissance de ce public et l'évaluation de leurs besoins font l'objet d'un travail spécifique au sein des différents SIAO de la région, avec un renforcement de la coordination des acteurs.

Une application mobile « Sur ma route », déployée sous la forme d'une expérimentation dans le Vaucluse depuis juillet 2023, recense et cartographie l'ensemble des activités de veille sociale. Elle doit permettre aux personnes en situation de précarité de connaître l'ensemble des services proches à leur disponibilité, et de faire leurs démarches elles-mêmes. Elle est également un outil de coordination de l'ensemble des acteurs de la veille sociale, en délivrant une information précise, actualisée et localisée sur les services disponibles.

Source : SIAO du Vaucluse.

¹ Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Vivre en squat, une fatalité à Marseille ?

Face à l'insuffisance des dispositifs d'accès à l'hébergement et aux logements sociaux, certaines personnes privées de solutions se retrouvent contraintes de vivre à la rue ou en habitats informels et précaires (bidonville, squat, etc.). À Marseille, des efforts sont réalisés pour documenter en partie les situations de vie à la rue (Recensement ASSAb¹, Nuit de la Solidarité) ou en bidonvilles (par la DIHAL²), mais la réalité des squats échappe aux données publiques.

Afin de mieux saisir les enjeux, les besoins et les situations de vie des habitants de ces espaces de vie précaires, le collectif ALERTE PACA, groupe multi-acteurs d'associations et de collectifs citoyens, ainsi que des habitants de squats à Marseille ont mené un état des lieux quantitatif et qualitatif en 2022. Grâce à un travail coopératif et communautaire, le groupe recense au moins 37 lieux de vies en squat de plus de 10 habitants, excluant les situations de vie en squat par choix politique ou culturel.

En tout, près de 3000 personnes ont été comptabilisées et 24 lieux ont pu être visités permettant de révéler des réalités diverses et des habitants aux parcours de vie variés, décrits en partie dans le rapport du collectif. Elles concernent des habitants « sans droit ni titre » vivant dans des logements en copropriétés privées, en grands ensembles HLM ou en appartements diffus dans la ville, dans des conditions de vie souvent indignes. 80 % des personnes s'acquittent d'un loyer sans savoir s'il revient effectivement au propriétaire. Elles font face à de nombreuses barrières d'accès aux droits et services essentiels. L'étude révèle des situations d'habitat souvent sous emprise. Elle décrit aussi l'exemple d'habitants qui s'auto-organisent afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'accès aux services.

Les données de ce premier recensement ne sont que des estimations, probablement éloignées de la réalité, et nécessitent d'être approfondies. Le collectif ALERTE PACA appelle à créer un espace d'échanges et de travail interacteurs afin de poursuivre ce diagnostic et co-construire des réponses concertées, dignes, adaptées et assorties de moyens, à court, moyen et long terme.

Source : Collectif ALERTE PACA, « Vivre en squat, une fatalité à Marseille ? », Rapport mars 2022.

1 Projet ASSAb et le Pôle de Santé Publique de l'AP-HM, « Sans-abris à Marseille : ce que les chiffres révèlent. L'essentiel du recensement 2019 », janvier 2022.

2 Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, « Résorption des bidonvilles. Point d'étape », 2021.

Publics

Une population régionale âgée en augmentation

1,5 million de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Provence - Alpes - Côte d'Azur en 2020, soit 29 % de la population régionale (contre 26 % en France métropolitaine). À l'horizon 2050, le nombre de seniors devrait continuer de croître et la part des personnes de 85 ans ou plus passerait de 4 % à 7 %⁵.

En proportion de l'ensemble des habitants, les seniors sont particulièrement présents sur une partie du littoral varois (à Saint-Raphaël, Sanary-sur-Mer ou Bandol), mais aussi dans certaines zones peu denses (dans le Queyras ou le haut de la vallée de la Vesubie, par exemple). Au contraire, les Bouches-du-Rhône se caractérisent par une sous-représentation des personnes âgées dans leur population.

Minimum vieillesse : une augmentation du nombre de bénéficiaires

1,2 million de personnes sont retraitées du régime général en région à la fin 2022, soit une hausse de +2,5 % en un an (32 500 retraités supplémentaires). Cette augmentation, qui s'observe dans tous les départements, est plus marquée dans les Hautes-Alpes (+4,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+3,4 %).

Parmi les retraités, près de 77 100 sont bénéficiaires du minimum vieillesse (allocation supplémentaire de vieillesse - ASV ; allocation de solidarité aux personnes âgées - Aspa), soit 4 300 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2021 (+5,9 % en un an) [TABLEAU 4]. Provence - Alpes - Côte d'Azur reste la deuxième région de France métropolitaine où la part des bénéficiaires parmi les retraités est la plus élevée (6,6 % après la Corse (10,3 %).

29 % de personnes âgées de 60 ans ou plus

+5,9 % de retraités au minimum vieillesse sur un an

15 % des seniors en perte d'autonomie

TABLEAU 4

Retraités du régime général bénéficiaires du minimum vieillesse en 2022

	Nombre de retraités au minimum vieillesse	Évolution 2021-2022	Part des retraités au minimum vieillesse*
Alpes-de-Haute-Provence	2 053	+5,3 %	4,8 %
Hautes-Alpes	1 260	+5,5 %	3,6 %
Alpes-Maritimes	18 567	+5,0 %	6,9 %
Bouches-du-Rhône	32 772	+6,7 %	7,8 %
Var	15 363	+5,8 %	5,5 %
Vaucluse	7 074	+5,1 %	5,6 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	77 089	+5,9 %	6,6 %
France entière	581 194	+7,1 %	4,2 %

* Rapport du nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite au nombre total de retraités du régime général.
Source : CNAV, Observatoire des fragilités Grand Sud (données 2021 et 2022) – Traitement Carif-Oref PACA.

Perte d'autonomie : une condition qui varie selon les territoires

Les questions du vieillissement et de la perte d'autonomie des seniors sont des enjeux importants en région, avec des impacts dans de nombreux domaines : développement d'activités commerciales, récréatives ou culturelles appropriées ; adaptation des logements et des espaces publics ; adéquation de l'offre de soins et des services d'accompagnement dans la perte d'autonomie...

Selon les projections du modèle Lieux de vie et autonomie (LIVIA) de la Drees⁶, 15,2 % des seniors seraient dans une condition de perte d'autonomie en 2022 (contre 14,9 % en France), dont 4,1 % en situation de perte d'autonomie sévère. Cette proportion varie selon les territoires. Elle est plus élevée dans les Bouches-du-Rhône (16 %), suivies des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes [**TABLEAU 5**]. À l'horizon 2050, la part des seniors en situation de dépendance pourrait atteindre 17 % avec une augmentation plus marquée dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse.

TABLEAU 5

Part des seniors en situation de dépendance en 2022

	Part des seniors en situation de dépendance	Dont dépendance sévère
Alpes-de-Haute-Provence	15,0 %	4,3 %
Hautes-Alpes	14,7 %	3,9 %
Alpes-Maritimes	14,9 %	4,0 %
Bouches-du-Rhône	16,1 %	4,3 %
Var	14,7 %	3,8 %
Vaucluse	14,5 %	3,8 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	15,2 %	4,1 %

Source : Drees – Modèle LIVIA, 2020 – Traitement Carif-Oref PACA.

En 2022, 96 % des 60 ans et plus habiteraient dans un ménage ordinaire, 3 % dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et 0,5 % dans une résidence autonomie. La part de personnes âgées de 75 ans et plus vivant dans un Ehpad (7 %) est légèrement inférieure à celle de la France (8 %). Cet écart peut en partie s'expliquer par une offre de places plus faible en région, par la présence de seniors aux revenus modestes, ou encore par un maintien à domicile facilité par la densité élevée d'infirmiers libéraux⁷.

6 Le modèle Lieux de vie et autonomie (LIVIA) de la Drees permet de réaliser des projections du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans entre 2015 et 2050 et donne des répartitions par sexe, tranche d'âge, niveau de perte d'autonomie et lieu de vie.

7 « Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030 », Drees, *Études et résultats*, n° 1172, décembre 2020.

Dans un contexte de progression de la dépendance et des politiques actuelles favorisant le maintien à domicile, la question de la prise en charge des seniors par des professionnels, ainsi que le basculement vers des formes d'habitat intermédiaire (résidence autonomie) se posera davantage dans les années à venir.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :
le nombre de bénéficiaires diminue**

Fin 2021, 7,2 % de la population régionale âgée d'au moins 60 ans sont bénéficiaires de l'APA (APA à domicile et APA en établissement), contre 7,7 % en France métropolitaine. Le nombre de bénéficiaires diminue sur un an (-0,4 %), pour atteindre un peu plus de 109 100 seniors.

Parmi les bénéficiaires, 32 % ont une perte d'autonomie sévère en région, contre 35 % en France métropolitaine. Malgré des proportions relativement constantes au cours des années, le nombre de bénéficiaires dans cette condition diminue légèrement par rapport à 2020 (-0,4 %).

La part des bénéficiaires fortement dépendants est plus élevée dans le Vaucluse (39 %), suivi des Hautes-Alpes (37 %), où une forte progression du nombre de bénéficiaires est également observée (+13,3 % en un an). C'est dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône que le nombre de bénéficiaires fortement dépendants a le plus diminué (respectivement -1,5 % et -1,4 %).



Les jeunes reçus en Mission Locale sur le territoire de la Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA)

Bien qu'inférieur au niveau régional, le taux de chômage des jeunes dans le Var est important (18,2 % contre 19,5 % en région en 2022). La part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en étude) y est parmi les plus élevées de la région (19 % contre 18 %). Cette part est de 21 % dans la zone d'emploi de Draguignan.

En 2020, 18 % de la population de la zone d'emploi de Draguignan vit sous le seuil de pauvreté (15 % dans le Var). Ce taux atteint 27 % chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans.

Pour répondre à ces problématiques sociales, de nombreux acteurs sont mobilisés parmi lesquels la Mission Locale Dracénie Cœur du Var.

En 2022, sur ce territoire, un peu plus de 2 000 jeunes ont été accompagnés par la mission locale (dont 710 accueillis pour la première fois). Parmi eux, 6 % sont mineurs, 48 % ont entre 18 et 21 ans, 39 % entre 22 et 25 ans et 6 % 26 ans ou plus. Les filles représentent un peu plus de 47 % des effectifs.

Plus de 18 % de ces jeunes vivent dans des QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville).

47 % des jeunes de la mission locale sont non-diplômés, 17 % ont un niveau de formation CAP-BEP et 36 % un niveau bac ou plus. Ils ont fait l'objet d'un entretien individuel et plusieurs propositions leur ont été faites liées à l'emploi, la formation, le projet professionnel, la santé...

Parmi les jeunes nouvellement accueillis en 2022, 46 % ont bénéficié d'un diagnostic approfondi, 21 % d'un Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA), 15 % d'un contrat d'engagement jeunes (CEJ), 8 % d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Source : Mission Locale Dracénie Cœur du Var (Traitement Carif-Oref PACA).

Les indicateurs-clés du Baromètre Social, région Provence - Alpes - Côte d'Azur (données en %)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022
Pauvreté / conditions de vie											
1 Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans	20,1	20,4	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3	21,0	21,5	22,1	20,4
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales	49,6	49,3	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4	42,0	41,8	42,7	39,1
3 Revenu médian des foyers à bas revenus : revenu mensuel par unité de consommation (en €)	684	706	722	735	726	733	755	764	769	785	810
4 Taux d'allocataires dépendant des prestations CAF : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus	15,9	16,1	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4	12,4	13,3	12,7	11,8
5 Persistance des allocataires du RSA : part des allocataires du RSA socle depuis au moins trois ans	48,3	48,8	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6	50,9	55,8	60,3
Formation / insertion / emploi											
6 Part de jeunes non insérés (ni emploi ni études) parmi les jeunes de 15 à 24 ans [1][2]	18,4	18,9	19,1	19,2	18,9	18,5	17,9	17,9	17,2	ND	ND
7 Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC [3]	36,8	38,5	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3	46,5	48,5	44,4
8 Taux de chômage localisé annuel moyen [4]	10,9	11,4	11,5	11,6	11,4	10,8	10,5	9,7	9,1	8,9	8,2
9 Part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et de la PA parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie ABC	-	-	-	-	2,5	2,7	2,6	2,9	3,1	3,2	3,2
10 Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique [2]	85,0	85,0	85,0	84,8	84,7	84,7	84,8	84,9	84,9	ND	ND
Logement											
11 Part des logements suroccupés parmi les résidences principales [2][5]	12,8	12,9	12,9	12,9	12,8	7,4	7,2	7,2	7,0	ND	ND
12 Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales	12,7	12,9	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7	13,9	14,0	14,1
Santé											
13 Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite parmi les assurés du régime général [6]	9,6	9,3	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4	9,6	9,1	9,7
Personnes âgées											
14 Indice de vieillissement de la population : rapport de la population de 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans [2]	89,2	91,0	93,7	95,7	97,4	99,5	101,5	102,5	104,4	ND	ND
15 Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général	5,1	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,7	6,0	6,3	6,4	6,6

* À compter de 2018, les données CAF utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux anciens Baromètres. La tranche d'âge a été redéfinie.

[2] 2020 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

[6] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentarité santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C).

ND : données non disponibles.

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, Pôle emploi, Dreal PACA, Cnav, Cnam – Traitement Carif-Oref PACA.

Les indicateurs-clés du Baromètre Social par département (données en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
Pauvreté / conditions de vie							
1 Taux de bas revenus (2022)	17,7	14,8	17,8	22,8	18,7	21,5	20,4
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus (2022)	36,6	35,1	34,4	41,9	38,2	40,8	39,1
3 Revenu médian des foyers à bas revenus (2022, en €)	840	854	837	809	809	826	810
4 Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2022)	10,4	8,4	9,2	13,4	11,9	10,9	11,8
5 Persistance des allocataires du RSA (2022)	59,1	56,1	52,3	62,5	61,2	59,5	60,3
Formation / insertion / emploi							
6 Part de jeunes non insérés (2020)[1][2]	18,0	14,1	15,7	16,7	18,5	20,0	17,2
7 Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2022)[3]	48,9	48,8	43,1	45,4	40,8	46,2	44,4
8 Taux de chômage localisé annuel moyen (2022)[4]	8,2	6,9	7,4	8,7	7,4	9,5	8,2
9 Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et de la PA (2022)	3,3	2,5	3,5	2,8	3,3	3,6	3,2
10 Part des salariés en emploi stable (2020)[2]	81,0	76,2	86,4	85,5	85,0	82,9	84,9
Logement							
11 Part des logements suroccupés (2020)[2][5]	2,9	2,5	11,1	7,2	5,5	3,9	7,0
12 Part des logements locatifs sociaux (2022)	9,5	11,9	11,6	17,7	10,8	14,3	14,1
Santé							
13 Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (2022)[6]	7,6	6,2	7,3	11,8	9,2	9,5	9,7
Personnes âgées							
14 Indice de vieillissement de la population (2020)[2]	125,6	120,5	116,0	88,0	127,0	95,6	104,4
15 Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2022)	4,8	3,6	6,9	7,8	5,5	5,6	6,6

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux anciens Baromètres. La tranche d'âge a été redéfinie.

[2] 2020 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

[6] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentarité santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C).

ND : données non disponibles

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, Pôle emploi, Dreal PACA, Cnav, Cnam - Traitement Carif-Oref PACA.

Définitions

Taux de pauvreté : proportion d'individus (ou ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Rapport interdécile des revenus : écart entre les revenus des 10 % des ménages le plus aisés (9^e décile) et les 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Foyers à bas revenus : ces foyers ne comprennent que les allocataires de la CAF pour lesquels le revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de bas revenus ». Comme le seuil de pauvreté, le « seuil de bas revenus » est défini à 60 % du niveau de vie, mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment). En outre, pour les estimations de « bas revenus », un coefficient de 0,2 UC pour les familles monoparentales s'ajoute à l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

Logement social : solution d'habitation à loyer modéré (HLM) destinée à des locataires dont le niveau de revenu est modeste. Il est construit grâce à des aides financières publiques et ses loyers sont plafonnés.

Logement PLAI : logement social locatif financé par le Prêt locatif aidé d'intégration et attribué à des locataires en situation de grande précarité sociale et économique.

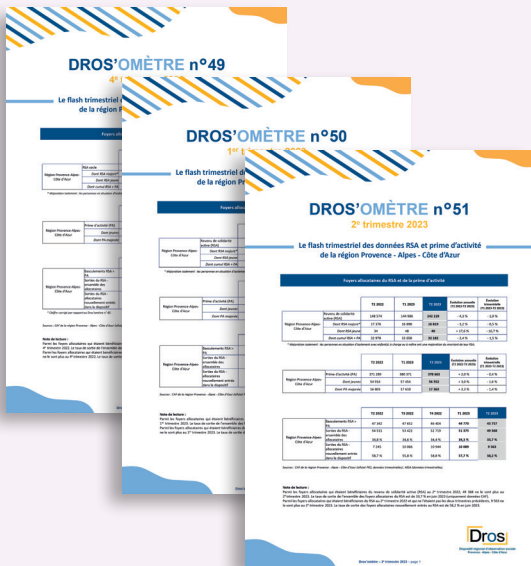
Logement PLUS : logement social locatif financé par le Prêt locatif à usage social. Ce prêt est principalement mobilisé par des organismes HLM.

Logement PLS : logement social locatif financé par le Prêt locatif social et attribué aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Pour en savoir plus

- « Bilan économique 2022, Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Insee Conjoncture Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 44, juin 2023.
- « Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres », dans *France, portrait social*, *Insee Références*, édition 2022.
- « Portraits socio-sanitaires et environnementaux des départements de la région », ORS Provence - Alpes - Côte d'Azur, 2022.
- « 172 000 travailleurs pauvres en Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 111, décembre 2022.
- « Provence - Alpes - Côte d'Azur face aux enjeux du grand âge », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 109, décembre 2022.
- « De l'observation à l'évaluation : un diagnostic au service de la connaissance et de la décision. Les 128 quartiers prioritaires de Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Le Compas*, Préfecture de région, Cité Ressources, novembre 2022.
- « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses*, n° 77, octobre 2022.
- « Vivre en squat, une fatalité à Marseille ? », *Collectif ALERTE PACA*, mars 2022.
- « Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030 », *Drees, Études et résultats*, n° 1172, décembre 2020.

Retrouvez toutes les publications régulières du DROS sur le site www.dros-paca.org



Dros'omètre

Publication trimestrielle qui met en avant l'évolution du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité (PA), en région Provence - Alpes - Côte d'Azur et dans ses départements.

Baromètre social

Publication annuelle qui présente un état des lieux de la situation sociale en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Partagée et collaborative, elle aborde plusieurs aspects des politiques de solidarité portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques.



Portrait de l'habitat

Publication annuelle sous la forme de tableaux de bord qui met en avant des indicateurs relatifs au logement, parc privé ou social et aides financières liées au logement, pour chaque département avec une mise en regard de la valeur régionale.

Vous y retrouverez aussi les colloques, les productions ponctuelles du DROS et une sélection de publications et d'actualités régionales sur des thématiques sociales !



Dispositif régional d'observation sociale
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Dispositif régional d'observation sociale (DROS)

Le DROS produit de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires, afin :

- d'**accompagner** les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en Provence - Alpes - Côte d'Azur (lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion et accompagnement vers l'emploi, logement, santé) ;
- d'**objectiver** les phénomènes de pauvreté et de précarité en région et sur les départements ;
- de **développer** une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions, avec de la production d'études, de tableaux de bord, l'organisation de manifestations...

Le DROS est organisé à travers :

- **un comité de pilotage** définissant les orientations et le programme de travail, avec les financeurs (Dreets, Conseils départementaux et CAF) ;
- **un portage opérationnel** par le Carif-Oref ;
- **des partenaires** issus de diverses institutions : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, centres ressources et observatoires, associations et autres organismes.

**Directrice
de publication**
Géraldine Daniel

Réalisation
Fanny Bremond
Somoudom Inthavong
Liliana Rojas

Conception - PAO
www.gachwell.com
www.annachaldjian.com

Rédigé en collaboration avec :

Jérôme Blanche, Rémi Belle, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac (Dreets PACA), Axelle Cuny et Arnaud Pavy (ACF Marseille), Hélène Dumesnil et Valérie Guagliardo (ORS PACA), Emmanuel Guichard (Mission Locale Dracénie Cœur du Var), Nabil Hamani (CAF des Bouches-du-Rhône), Carla Leis et Justine Natucci (Dreal PACA), David Mateos Escobar (Cité Ressources), Lionel Rosano (SIAO du Vaucluse).

Octobre 2023

FINANCEURS DU DROS

